



Information à l'intention des futurs retraités de l'ÉTS

Bonjour,

En tant que futur retraité de l'ÉTS, nous souhaitons vous informer que vous pouvez faire partie de l'Association des retraités et retraitées de l'ÉTS, l'ARRÉTS.

Les objectifs de l'Association sont :

- **de favoriser le bien-être individuel et collectif de ses membres;**
- **d'informer les membres de leurs droits et de protéger leurs intérêts;**
- **d'établir une liaison permanente avec l'ÉTS en vue, notamment de faciliter la participation de ses membres aux activités de l'ÉTS;**
- **de maintenir et développer les liens d'amitié et d'entraide chez les retraités.**

Les personnes admissibles sont les personnes retraitées, les personnes dont le programme de retraite graduelle est amorcé et les personnes dont la date de retraite est confirmée et se situe dans les 12 prochains mois.

Pour l'année 2017, le montant de la cotisation a été fixé à 24\$. Il est à noter que le nouveau membre paie sa première cotisation au moment de son adhésion, au prorata du reste de l'année financière courante (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Si vous souhaitez devenir membre de l'ARRÉTS, ou pour toute autre information au sujet de l'Association, nous vous invitons à communiquer directement avec l'ARRÉTS par courriel à l'adresse :

ARRETS@etsmtl.ca